

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

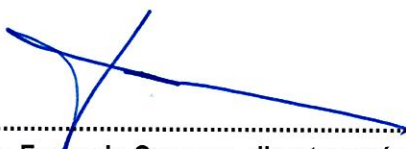
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

Une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 21 décembre 2023 à 20 h, séance au cours de laquelle le Budget 2024 et le Programme triennal d'immobilisations doivent être adoptés. Une période de questions sera également prévue et cette séance portera exclusivement sur le budget et le programme triennal.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 11^e jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 11^e jour du mois de décembre 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11^e jour du mois de décembre deux mille vingt-trois.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général